



#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la piste : 16000 m <sup>2</sup>	
Déblais / Remblais : 21000 m <sup>3</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse

Les Berset  
74360  
LA CHAPELLE D'ABONDANCE  
Parcelles A 879  
A 1319

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : alti : 1060 m Long. 6° 46' 25" S Lat. 46° 17' 27" 7

Point d'arrivée : alti : 1180 m Long. 6° 46' 14" 9 Lat. 46° 17' 18" 4

Communes traversées :

LA CHAPELLE D'ABONDANCE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

#### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

PLU approuvé le 20.12.2001

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements  
applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé le 16.07.2000
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	situé du Nord de Groye ± 1200 m.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces naturels

<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- glissement de terrain aléa moyen - zone humide aléa moyen	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan des terrassements

Three empty horizontal lines for text entry.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Chapelle d'Abondance

le,

10 octobre 2012

Signature


Dossier: 11/040

Dessi.: MD

Insertion 3D

COMMUNE DE  
LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Chef Lieu

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Tél : 04 50 73 50 08 - Fax : 04 50 73 50 66





Maitre d'Ouvrage : MAIRIE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE  
SERVICE DES PISTES  
CHEF-LIEU  
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE  
Tel : 04.50.73.50.08



Maitre d'œuvre : Cabinet GILLET TOPO & RESEAUX  
Hameau de Place  
74500 SAINT PAUL EN CHABLAIS  
Tel : 04.50.73.43.27 – Fax : 04.50.73.39.6

---

**Travaux d'AMENAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE  
SUR LA PISTE DES BERSETS**

---

**NOTICE TECHNIQUE DES  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
DU DOMAINE SKIABLE**

AFF 11/040

## **SOMMAIRE**

<b>1) SITUATION –ACCES</b>	<b>3</b>
1.1) SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
<b>2. RAISONS DU CHOIX DU PROJET</b>	<b>5</b>
2.1) SITUATION CADASTRALE	5
2.2) PISTE DES BERSETS	5
<b>3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX</b>	<b>6</b>
<b>4. MESURES COMPENSATOIRES</b>	<b>7</b>
4.1) MESURES LORS DE LA REALISATION DES TRAVAUX	7
4.2) MESURES POUR LA REMIS EN ETAT DU SITE	7
4.3) COUT DES MESURES COMPENSATOIRES	7

## 1) SITUATION –ACCES

### 1.1) *Situation géographique*

La commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE est située au nord est du département de la HAUTE-SAVOIE, dans le massif du CHABLAIS, en limite de Frontière SUISSE, au bout de la vallée d'ABONDANCE. Sa superficie est de 3785 ha.

Le chef-lieu occupe le fond de vallée à une altitude comprise entre 1000 et 1100 m, le point culminant de la commune est à 2433 m au MONT de GRANGE.

Le domaine skiable s'étage entre 1000 m (LA CHAPELLE) et 1800 m (col de BRAITAZ) et s'étend sur 2 secteurs principaux :

- Le domaine du CRET BENI
- Le domaine de BRAITAZ (liaison Portes du SOLEIL)

Les accès à la station se font :

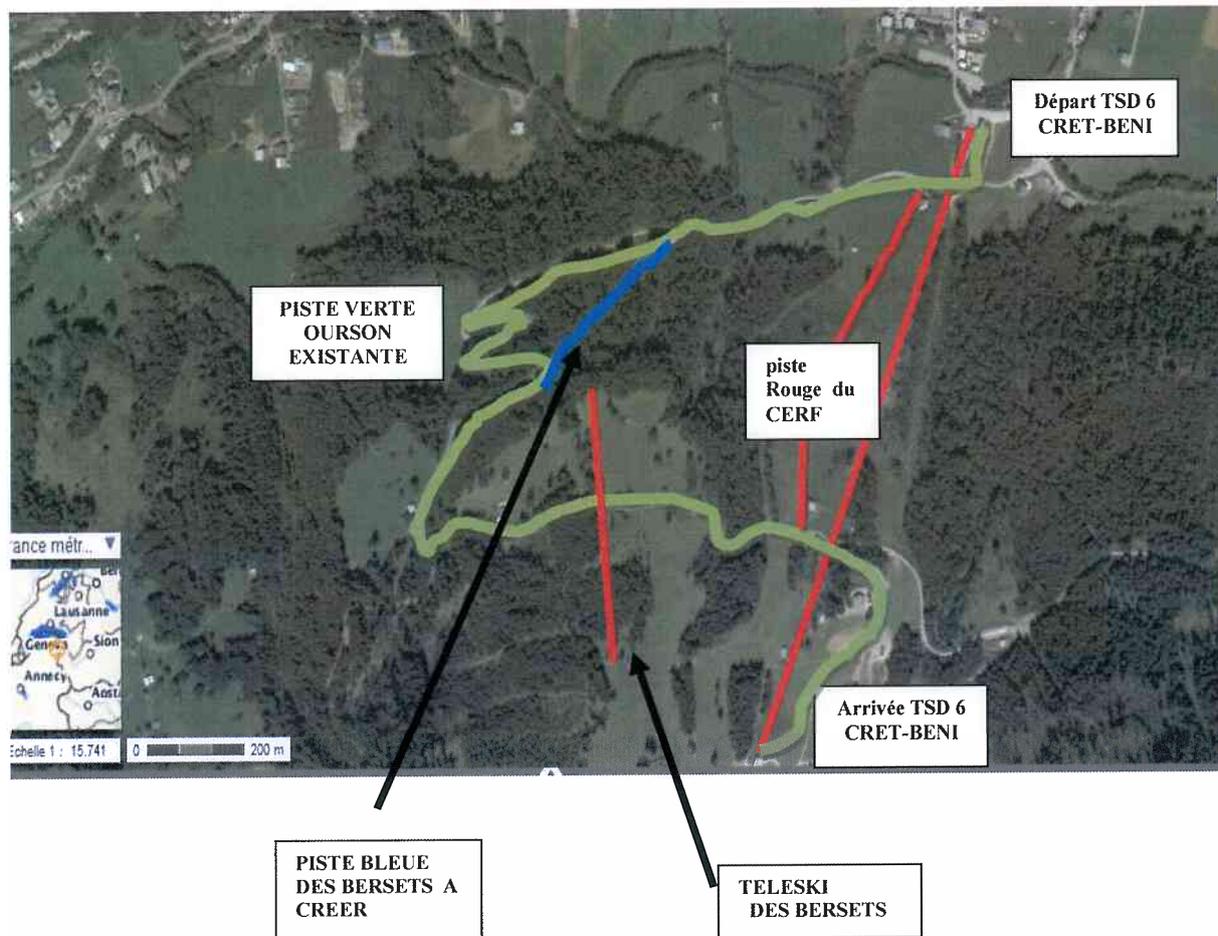
- Du côté français par la RD22 qui est issue de la RD902 qui relaie THONON et MORZINE et de la RD32 en provenance d'EVIAN LES BAINS. La Rd 22 dessert toute la vallée de la DRANSE d'ABONDANCE (CHEVENOZ, VACHERESSE, BONNEVAUX, ABONDANCE, LA CHAPELLE d'ABONDANCE et CHATEL). La station est à environ 70 km du réseau autoroutier.
- Du côté suisse par la N113 qui est issue de la Vallée du RHONE (entre MARTIGNY et MONTREUX), et accède à la CHAPELLE en remontant le val d'ILLIEZ puis le col du PAS DE MORGINS (1370 m) et CHATEL. La CHAPELLE d'ABONDANCE se trouve à une quarantaine de Km de l'autoroute LAUSANNE-AIGLE.

La zone étudiée est située au nord de la commune, en rive gauche de la DRANSE d'ABONDANCE sur le secteur de CRET BENI entre 1300 et 1000 m d'altitude, entre la piste rouge des CERFS et la piste VERTE de l'OURSON, sous le Télési des BERSETS

La carte jointe permet de localiser le tracé sur les pistes, les différentes Zones concernées par le projet, numérotés de 1 à 3.

On accède à cette partie du domaine skiable depuis la CHAPELLE par la RD22 :

- Soit de la station intermédiaire du CRET BENI au lieu dit "LES PRES", puis en prenant le TSD6 du CRET BENI et via la piste verte de l'OURSON.



Le secteur en projet appartient au versant en rive Gauche de la DRANSE d'ABONDANCE.

La zone concernée par les travaux est située entre 1200 mNGF au pied du téléski des BERSETS et 1050 mNGF au niveau de l'intersection entre la piste verte de l'OURSON et la rouge du CERF.

Au niveau du secteur intéressé par les travaux les pentes moyennes de versant varient de 10 % dans les parties les moins raides à 30%.

Le terrain naturel est en partie boisé et comprend de nombreux petits ressauts topographiques, liés à des affleurements rocheux (éperon), des bosses ou, au contraire des dépressions (ou compressions) ; on dénombre également de nombreux étranglement ou « goulets » en fin de combe. Ces irrégularités du terrain gênent à la fois pour la pratique du ski, mais aussi pour l'entretien des pistes pendant la saison hivernale (passage des engins de damage). Ceci explique la nécessité d'engager des travaux de terrassements, et de mise à niveau.

## 2. RAISONS DU CHOIX DU PROJET

### 2.1) Situation cadastrale

Les propriétés cadastrales de la zone concernée par le projet sont les suivantes :

Piste	Parcelle	Section	Lieu dit Commune	Propriétaire	Zone POS	Superficie Zone à aménager
Les BERSETS ZONE 1	N879	000 A	Les BERSETS	Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE	ND	16 000 m <sup>2</sup>

En zone ND où les équipements et aménagements liés à la pratique du ski sont admis par le règlement du POS.

Concernant les risques naturels, la zone des travaux n'est concernée par aucune des avalanches répertoriées sur la carte au 1/25 000 de localisation probable des avalanches (CLPA) établie par le CEMAGREF.

Le plan d'intervention de déclenchement des avalanches (PIDA) de la commune de la CHAPELLE ne signale pas de zones de déclenchement de tir au niveau des secteurs concernés par les travaux. Aucun danger d'avalanche n'est reconnu sur site

### 2.2) Piste des BERSETS

La piste des BERSETS est à construire dans le but de :

- Offrir aux skieurs une alternative intermédiaire entre la piste verte de l'OURSON (très fréquentée en période de vacances) et la piste rouge très techniques du CERF qui sert également de stade de compétition.
- Supprimer à terme le téléski des BERSETS qui n'offre plus une rentabilité suffisante (coût d'entretien, personnel, faible passage), en particulier depuis la création du TSD6 du CRET BENI en 2006.
- Permettre l'exploitation de la forêt communale grâce à la création d'un accès aux engins forestier par le bais de cette piste

Les travaux consistent à:

- abattage des bois, défrichage et évacuation des bois (autorisation de l'ONF obtenue le 22/05/2012)
- dessouchage et décapage de la terre végétale avec stockage en merlon
- réalisation des terrassements et construction de la piste en déblais-remblais
- réglage des talus et engazonnements
- réalisation d'un chemin d'accès aux exploitants forestier avec pose de concassé sur 4 ml de largeur

A noter que l'orientation de l'aménagement permet d'envisager une insertion avec un impact réduit (utilisation d'une combe existante, impact visuel éloigné masqué, bonne exposition d'enneigement, forêt restante qui masque les travaux).

### 3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX

Les éléments cités ci-dessous représentent les principales caractéristiques techniques des travaux de construction de la piste des BERSETS. Ces données sont issues des calculs et plans réalisées par le CABINET GTR.

Le plan général de repérage des aménagements est joint en annexe au présent dossier. Sur ce plan les différents secteurs sont repérés par tronçon fonctionnel d'intervention à savoir :

Les travaux envisagés sur la piste des BERSETS ont les caractéristiques suivantes :

<b>Travaux</b>	<b>Quantités</b>
Longueur de l'aménagement Largeur de l'aménagement	<b>580 ml</b> <b>20 ml</b>
Surface de la plate forme	<b>9 000 m<sup>2</sup></b>
Volume de déblais	<b>21 000 m<sup>3</sup></b>
Volume de remblais	<b>21 000.00 m<sup>3</sup></b>
Surface des talus en Déblais	<b>2 900.00 m<sup>2</sup></b>
Surface des Talus en Remblais	<b>3 000.00 m<sup>2</sup></b>
Réglage piste, broyage	<b>9 000.00 m<sup>2</sup></b>

Les profils ont été étudiés de façon à optimiser et respecter au maximum l'équilibre Déblais-Remblais.

Les travaux seront organisés de façon à récupérer de façon optimale la terre végétale du site. Cette dernière sera stockée en cordon dans l'emprise du chantier, puis remise en place après broyage de la surface de la plate-forme. Un amendement est également prévu avec du compost avant engazonnement définitif du site à l'hydroseeder avec mélange adapté à l'altitude du site.

Il est certain que la surface d'intervention est importante sur ce secteur, par contre les volumes de déblais restent néanmoins faibles (moyenne de décaissement de 2 ml) par rapport à la surface ce qui limite l'érosion du terrain naturel et les excavations.

La surface des talus reste également limitée sur ce secteur suite à l'équilibre proposé entre les déblais et le remblais.

## 4. MESURES COMPENSATOIRES

Ces mesures doivent permettre au projet de s'insérer dans son environnement.

### 4.1) Mesures lors de la réalisation des travaux

Un certain nombre de précautions devront être prises pour limiter les impacts sur le milieu naturel et le paysage, au cours de la période de travaux :

- piquetage de l'emprise des travaux au strict nécessaire afin de limiter les surfaces remaniées ou terrassées ;
- stockage de la terre végétale des zones remaniées afin de reconstituer un support fertile permettant une réimplantation de la végétation ;
- circulation des engins limitée aux pistes d'accès existantes et aux emprises de chantier ;
- durée du chantier de 2 mois ;
- utilisation de matériel homologué au niveau sonore notamment.

D'autre part, la nature perméable des sols demandera une attention particulière pour éviter tout risque de pollution accidentelle sur le site pendant les travaux : pas de stockage d'hydrocarbures sur le site ou mise à disposition de conteneurs pour collecter les produits polluants, plates-formes étanches de stockage et d'entretien des engins de chantier.

### 4.2) Mesures pour la remis en état du Site

Elles concernent :

- le régalage des aires décapées et remaniées à l'aide de la terre végétale stockée pour favoriser la revégétalisation et retrouver une composition floristique proche de l'état initial. Il sera nécessaire d'assurer un suivi des secteurs ré-engazonnés ;
- le ré-engazonnement immédiat des sols nus avec des mélanges de semences adaptées à l'altitude et au climat de montagne ; ce dernier sera effectué par projection de façon à favoriser la prise rapide des graines dans les talus.
- l'évacuation régulière des matériaux en excès (réutilisation ou évacuation en décharge de produits inertes) et le nettoyage complet du site à l'issue des travaux.
- l'entretien des fossés et des renvois d'eau pour favoriser l'ancrage des graines) et éviter les risques de « ravinement ».

### 4.3) Coût des mesures compensatoires

Hormis les précautions prises pendant les travaux, les mesures compensatoires seront essentiellement liées au traitement des surfaces terrassées, notamment leur ré-engazonnement.

Cette mesure d'accompagnement au regard de l'environnement est d'ores et déjà intégrée au coût global des travaux de réfection.

Sur la base de 1,7 E HT/m<sup>2</sup>, le coût de cette mesure compensatoire est évaluée à 27 200 Euros HT (pour une surface totale remaniée d'environ 1.6 ha).

Les travaux de terrassements et d'engazonnements seront réalisés en régie par la mairie de la CHAPELLE d'ABONDANCE qui est équipée du matériel nécessaire à ce type de travaux

M. GILLET  
Chargé d'affaires